# CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

## PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION Du 5 Avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 5 avril à 19h15, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de la commune de Maudétour-en-Vexin, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Didier VERMEIRE.

<u>Présents</u>: M.M., Martine DELAVAUD, Marie-Thérèse PARICHON, Marie-Madeleine ROTSAERT, Christelle MARICHY, Maryse OLLIVIER, Monique BOUIN, Didier VERMEIRE.

Absents: Myriam DANET, Catherine FERRARI

Pouvoir : Myriam DANET à Martine DELAVAUD

Catherine FERRARI à Marie-Madeleine ROTSAERT

Nombre de membres en exercice: 9; Présents: 7; Absents: 2; Votants: 9 (dont 2 pouvoirs)

Christelle MARICHY a été nommée secrétaire de séance

La séance débute à 19H17

Signature du procès-verbal du Conseil d'Administration du 4 décembre 2023 par les membres présents.

### ORDRE DU JOUR

- Approbation du compte de Gestion 2023
- Vote du Compte Administratif 2023
- Affectation du Résultat 2023
- Vote du Budget Primitif 2024
- Questions diverses

#### 1<sup>ere</sup> Délibération:

### ADOPTION DU COMPTE DE GESTION DU CCAS

VU le Code Général des Collectivités Territoriales;

VU le Compte de Gestion du budget du CCAS présenté par le Trésorier pour l'année 2023 ;

Après s'être fait présenter tous les documents budgétaires relatifs à l'exercice 2023 ;

**Après** s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022 ;

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à L'UNANIMITE

- PREND ACTE du Compte de Gestion 2023 du budget du CCAS ainsi présenté dont le résultat s'établit comme suit :

SECTION DE FONCTIO	NN	EMENT	
Recettes de l'exercice 2023			3457.87 €
Dépenses de l'exercice 202	3		5117.92 €
Total exercice 2023	;	déficit de	- 1660.05 €
Résultat de clôture 2022	:	excédent de	6698.52 €
Résultat de clôture 2023	:	excédent de	5038.47 €

SECTION D'INVESTISSEMENT	
NEANT	NEANT

- DECLARE que le compte de gestion du budget du CCAS dressé pour l'exercice 2023, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part;
- **AUTORISE** M. le Président à signer toutes pièces relatives au Compte de Gestion 2023 du budget du CCAS de Maudétour.

2ème Délibération:

### ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 DU CCAS

VU le Code Général des Collectivités Territoriales;

Après s'être fait présenter, pour l'exercice 2023, tous les documents budgétaires du Budget du CCAS, le Conseil d'Administration examine le Compte Administratif dressé par l'Ordonnateur, et tels que présentés en commission finances ;

CONSIDERANT que les finances du budget du CCAS ont été normalement administrées durant l'exercice budgétaire;

CONSIDERANT que toutes les dépenses et toutes les créances ont été enregistrées ;

Aucune question n'étant formulée, M. le Président se retire après avoir confié la Présidence à Madame Marie-Madeleine ROTSAERT, doyenne du Conseil municipal.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à L'UNANIMITE,

- APPROUVE le Compte Administratif 2023 du budget du CCAS ainsi présenté dont le résultat s'établit comme suit :

3050.47 C
10kt uc 5050.47 C
lent de 5038.47 €
lent de 6698.52 €
t de - 1660.05 €
5117.92 €
3457.87 €

- **DONNE ACTE** à Monsieur le Président de la présentation faite du Compte Administratif 2023 de la Commune tel que résumé ci-dessus ;
- **DONNE** quitus à Monsieur le Président pour sa comptabilité administrative en 2023 du Budget du CCAS ;
- AUTORISE Monsieur le Président à signer toutes pièces relatives au Compte Administratif 2023 du CCAS de Maudétour.

# AFFECTATION DES RESULTATS 2023 SUR LE BUDGET PRIMITIF 2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 5 avril 2024 concernant l'approbation du Compte de Gestion 2023, Vu la délibération du 5 avril 2024 concernant l'approbation du Compte Administratif 2023,

Après avoir constaté les résultats d'exécutions suivants :

> un solde d'exécution positif de la section de fonctionnement : 5038.47 €

Soit un excédent global de 5038.47€,

Après s'être prononcé à l'unanimité favorablement sur les résultats de l'exercice 2023,

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE l'affectation des résultats sur le Budget Primitif 2024 comme suit :

➤ Article 002 – Résultat de fonctionnement reporté : 5038.47 €

4<sup>ème</sup> Délibération

## **VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024**

### Le Maire rappelle,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales;

VU la présentation faite par Monsieur le Président en charge des finances, du projet de Budget Primitif 2023 du CCAS de Maudétour;

VU la délibération 2024-01 relative à l'approbation du Compte de gestion 2023 du CCAS ;

VU la délibération 2024-02 relative à l'adoption du Compte Administratif 2023 du CCAS;

VU la délibération 2024-03 relative à l'affectation des résultats du Compte Administratif 2023 du CCAS;

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE,

ADOPTE le budget primitif 2024 du CCAS ainsi qu'il suit :

	RECETTES	<u>DEPENSES</u>
FONCTIONNEMENT	8458.47 €	8458.47 €
INVESTISSEMENT	NEANT	NEANT
BUDGET TOTAL	8458.47 €	8458.47 €

### **Questions diverses**

La discussion porte sur une administrée qui a été en difficulté après une hospitalisation et un retour à domicile compliqué.

Il y a eu un délai de carence sur la prise en charge des frais pour l'assistance à domicile. L'assistante sociale va faire un recours auprès de sa mutuelle. Les frais se portent à environ 800€ pour 1800€ de retraite.

Plus de question n'étant abordée la séance est levée à 20h20.

# PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 5 AVRIL 2024

Nom	Signature	Nom	Signature
Didier VERMEIRE		Monique BOUIN	
Myriam DANET	Pouvoir à Martine DELAVAUD	Martine DELAVAUD	
Catherine FERRARI	Pouvoir à Marie-Madeleine ROTSAERT	Christelle MAR CHY	
Maryse OLLIVIER	h. divisor /	Marie-Thérèse PARICHON	DE /
Marie-Madeleine ROTSAERT	phin		